



TTU Succession retard pour recherche de personnes

Par **reversion**, le **13/06/2007** à **11:32**

Bonjour,rrnrnJ'ai obtenu de la part de l'inspecteur des impôts un délai concernant la succession de mon père décédé en juin 2003 car j'ai dû rechercher sa première femme ainsi que ces 2 enfants en kabylie et cela a mis beaucoup de temps car seule et pas mes moyens de faire appel à un généalogiste.rrnrnMaintenant je le aient retrouvés mais nous attendons de faire valoir le mariage de ma mère (mariage putatif) puisque la première femme prétend être toujours marié à mon père et nous n'avons pas retrouvé de trace de divorce.rrnrnCe qui me fait peur c'est que du coup nous ne sommes toujours pas passé chez le notaire. Pouvez-vous m'indiquer si l'on doit régler la succession avant où après passage au tribunal car si on se réfère à la loi ma mère est considérée comme n'avoir jamais été marié et donc comment va t-elle être considéré lors du passage chez le notaire ???rrnrnmerci d'avance pour vos réponse j'ai rdv avec une avocate vendredi 15 juin.